

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD

SEANCE DU 24 MAI 2022

| Nombre de | e membres en ex | cercice |
|----------------------------------|-----------------|---------------------|
| Afférents au Conseil syndical | En exercice | Membres présents |
| 40 | 40 | 17 |

| Date de convocation | 18/05/2022 |
|---------------------|------------|
| Date d'affichage | 18/05/2022 |

DL22013 OBJET : Vente de véhicules d'occasion

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le vingt-quatre mai, s'est réuni à 17 heures 30 le Comité Syndical du SITOM Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Alès Agglomération: M. David GUIRAUD, M. Christophe BOUGAREL,

Cté Agglo. Nîmes Métropole: M. Richard TIBERINO, M. Julien PLANTIER, M. Jean-Christophe GREGOIRE, Mme Pascale VENTURINI, Mme Sylvette FAYET, M. Pierre LUCCHINI, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jacques BOLLEGUE, M. Jean-Jacques GRANAT, Mme Christine TOURNIER-BARNIER

Cté Com. Petite Camargue : M. Didier LEBOIS, M. Jean-Paul GERAUD,

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Juan MARTINEZ,

Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET

Absents:

Cté Agglo. Nîmes Métropole: M. Bernard ANGELRAS, M. Frédéric TOUZELLIER, M. Alain DALMAS, M. Jean-Luc CHAILAN, Mme Monique BOISSIERE, M. David-Alexandre ROUX, M. Yoann GILLET, M. Jean-François DURAND COUTELLE, M. Jack DENTEL, M. Frédéric BEAUME, M. Richard FLANDIN, Mme Claude de GIRARDI, M. Frédéric PASTOR, M. Patrick DE GONZAGA, M. Antoine MARCOS,

Cté Com. Petite Camargue : Martine KUFFER, Mme Katy GUYOT

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPELLIER

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE

Avaient donné procuration :

Patrick DE GONZAGA à Pascale VENTURINI David-Alexandre ROUX à julien PLANTIER Antoine MARCOS à Jean-Christophe GREGOIRE Katy GUYOT à Didier LEBOIS Secrétaire de séance : Julien PLANTIER

Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE, Vice-Président, expose,

Le Sitom sud Gard possède plusieurs véhicules dont elle n'a plus l'utilité et souhaite procéder à une vente aux enchères de ses biens.

L'article R.3211-41 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPP) précise que : « l'administration chargée des domaines peut procéder, dans les conditions prévues à l'article L 3221-5, à l'aliénation, avec publicité et concurrence, des biens et droits mobiliers qui appartiennent (...) aux collectivités territoriales, à leurs groupements ou à leurs établissements publics, sur demande de ces collectivités ou de ces établissements ».

Le Sitom sud Gard souhaite recourir, dans ce cadre à la Direction Nationale d'Interventions Domaniales Publiques (D.N.I.D) qui est rattachée à la Direction Générale des Finances Publiques et qui organise gratuitement, pour les opérateurs publics, des procédures sécurisées de vente aux enchères.

La D.N.I.D se charge, en effet, pour les collectivités, de l'acceptation de la remise du bien jusqu'au reversement du produit de la vente, de l'expertise technique préalable, des propositions de mise à prix, de la vérification des documents remis par l'acheteur comme de la gestion des contentieux et des réclamations.

Est proposée la revente des véhicules suivants :

- Renault Twingo 1.2 (2003).
- Renault Kangoo 1.5 DCI FAP EXPRESSION (2012).
- Renault Modus 1.2 16S PACK AUTHENTIQUE (2006).

La D.N.I.D, Rue de la Cité administrative à Toulouse, accepte d'assurer la vente de ces véhicules, sur la base de leur estimation (prix plancher de départ).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

<u>Article 1</u>: D'autoriser la vente des véhicules ci-dessus via la D.N.I.D, au prix plancher défini, et fonction des enchères.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci- dessus, Pour extrait conforme et certifié exécutoire

Nombre de présents : 17

Nombre de votants: 17 + 4 pouvoirs

Abstention: 0 Contre: 0

Approuvée à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20220524-DL22013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du SITOM Sud Gard

Richard TIBERINO